

Annexe VIII

Interview de Monsieur Philippe Lamberts, Co-Président du groupe des Verts/AELE, par Leslie Giot le 29 juin 2016.

Interviewer : Quelles sont les principales mesures qui ont été prises après la crise ? A travers quelle(s) réforme(s) ?

Interviewé : Il y en a eu beaucoup mais principalement, ça a été de renforcer les fonds propres des banques. Néanmoins, je dis ça en souriant parce que le renforcement est tout de même très relatif. Grosso modo, on peut dire que pour 100 euros de bilan, avant la crise, les banques avaient entre 1 euro et 2 euros de fonds propres maximum, on va dire un 1.5 euro maximum. C'est-à-dire qu'au-delà de 1.5% de perte sur leur bilan, elles étaient en faillite. Le renforcement s'est traduit par un doublement de cette valeur. Alors deux fois c'est plus qu'une fois, mais deux fois rien, ça reste rien (SIC). Fondamentalement, c'est cela la principale réforme. On a très peu limité les concentrations de risque, on a très peu limité le pouvoir des banques d'évaluer, elles-mêmes et toutes seules, les risques avec leurs modèles qui se sont souvent révélés foireux. On n'a pas séparé les banques, on n'a pas vraiment limité les interconnexions dans le système. Maintenant, on peine à réguler les fonds monétaires donc oui, il y a eu des initiatives qui ont été prises mais très franchement quand on voit le mécanisme par lequel la crise financière s'est produite, on n'a pas l'impression qu'on a vraiment changé l'ADN du système.

Ir : Nous allons à présent parler de la séparation des activités bancaires. Devrions-nous appliquer une séparation importante ou minimaliste ?

Ié : Une séparation totale. L'idéal, c'est le *Glass-Steagall* et quand on n'a pas le *Glass-Steagall*, il faut un truc qui y ressemble le plus possible.

Pour moi, la réforme Vickers au Royaume Uni est à peu près ce qui se fait de mieux pour l'instant, à défaut d'un *Glass-Steagall*. Parce que là, on a une séparation donc on peut garder une holding. Mais ce sont deux conseils d'administration différents entre la banque d'affaires et la banque de détails, il ne peut y avoir de flux financiers entre les deux. Cela limite donc très fort l'impact qu'une faillite éventuelle de la banque peut avoir sur la banque de détail et vice versa. Je trouve que c'est la mécanique qui a été le plus loin.

Les USA avec l'arrêt Volcker, prévoit l'interdiction du trading pour fonds propre mais comment vérifier cela ?! Comment vérifier qu'une banque fait une opération à des fins *trade*, comment vérifier si c'est du *market making* et que ce n'est pas pour elle. On ne saurait pas faire la différence.

L'Europe, elle, bonne dernière, n'a rien fait du tout.

En Belgique, la séparation des activités bancaires c'est un peu illusoire. En fait, tout dépend du périmètre de la loi. Si la loi dit : « Si vous opérez en Belgique, vous devez être une banque séparée », alors cela a de l'impact, mais alors c'est une loi de portée extraterritoriale mais on sait que les grandes belges [...].

Intervention : elles partiront à l'étranger...

Ié : Non mais BNP, ING ne sont pas des banques belges. KBC, Belfius le sont. On pourrait l'imposer mais si on le fait, on le fait de manière extraterritoriale. En disant : « Si vous voulez opérer sur le marché Belge, c'est-à-dire avoir des agences, collecter l'épargne etc... vous devez être séparées ». Cela pourra avoir de la portée mais je ne vois pas l'union européenne prendre ce genre de mesures.

Ir : L'exigence de séparation, sera-t-elle liée à la taille de la banque ou à la nature des risques ?

Ié : Pour moi, la taille est un risque en soi donc l'approche risque inclut l'aspect taille. En effet, pour moi, ça doit être une double approche, ce qui était relativement bien prévu dans le cadre du bureau d'étude Liikanen qui avait étudié les possibilités pour faire cela en Europe. C'est à la fois la taille de la banque et la place que prennent les activités de marché dans son bilan.

Donc une très grande banque qui aurait très peu d'activités de marché, cela n'a pas d'importance. Généralement, ce sont des très grandes banques qui ont de fortes activités de marché. Si on prend la Deutsche Bank, c'est essentiellement hedge funds. Leur banque de détail représente 20% de leur bilan, 80% de banque d'affaires. Si on prend Société Générale on est dans du 60/40. BNP 40/60. Ce sont des gros morceaux.

Ir : Donc les grandes banques seraient plus visées que les petites ?

Ié : Au final, oui. La séparation toucherait, on va dire, les 50 plus grandes banques européennes, enfin les 25 plus grandes. En fait, on toucherait surtout toutes les banques systémiques, le reste des banques on s'en fout un petit peu qu'elles fassent faillite. Il faut faire attention, même des petites banques peuvent avoir un rôle systémique, mais le but est d'imposer d'abord cela aux plus grandes banques en Europe, ce serait déjà très bien.

Ir : D'un point de vue pratique, qu'est ce que cela aurait comme impact sur les banques ? Un impact financier ?

Ié : C'est-à-dire que pour les banques d'affaires, ce serait extrêmement « emmerdant » parce que le fait qu'elles combinent leurs activités de détails avec leurs activités d'affaires, elle savent très bien qu'elles jouissent d'une prime implicite parce que tout le monde se dit qu'une très grande banque de détail, les gouvernements ne la laisseront jamais tomber ce qui fait qu'elles peuvent emprunter à meilleur marché, y compris pour des activités qui n'ont absolument rien avoir avec la banque de détail. Donc ça, c'est la principale justification de ces grandes banques universelles, c'est de jouir du subside implicite pour aller jouer au casino. C'est se dire : « De toute façon, même si on éponge de grosses pertes au niveau de notre banque d'affaires, on sera quand même sauvé par l'Etat en raison de notre caractère systémique ».

Donc si vous séparez, vous allez rendre le financement des activités de marché plus cher et donc vous allez réduire les marges de bénéficiaire des opérations d'affaires et donc vous allez rendre un certain nombre d'activités d'affaires non rentables. Si des activités ne sont rentables qu'avec un subside des Etats, c'est qu'elles n'ont probablement pas lieu d'être.

Ir : Devrait-on garder en place les exigences en matière de fonds propres, de gouvernance, de gestion du risque, etc. si on imposait la séparation ?

Ié : Votre question, en fait, est si on sépare alors est ce qu'on peut permettre aux banques d'affaires de se comporter comme des Cow-Boys ?! Non, je ne trouve pas. Ce n'est pas parce qu'elles ne bénéficient plus de la garantie implicite des Etats qu'elles ne peuvent pas avoir un impact sur l'économie réelle et donc elles doivent, en effet, être soumises à des règles prudentielles et de bon sens.

Ir : Quels seraient les divers avantages et inconvénients pour les parties concernées?

Ié : Tout d'abord, les parties concernées, ce sont les contribuables et les citoyens c'est d'eux dont je m'occupe. Avoir un système bancaire beaucoup plus résilient réduit le risque qu'ils ont en tant que contribuables, employés quand l'économie se crashe à cause des conneries du système financier et que c'est toute la société qui trinque. C'est donc d'abord à ça que je pense...

Il faut que la banque ait une externalité positive sur la société, or jusqu'à maintenant elle a une externalité négative. Cela ne peut pas continuer. Forcément, le bénéfice de l'un est la perte de l'autre et donc clairement ceux qui bénéficient du système de socialisation de pertes... ben le jeu est rompu et donc c'est clair qu'on comprend qu'il n'ait pas envie qu'on le fasse.

Ir : Est-ce que cette séparation ne risque pas de créer une concurrence entre les banques ?

Ié : Alors ça, ce sont les arguments que les grandes banques utilisent, dans la mesure où cela fausserait la concurrence avec les banques nord américaines, etc., et éventuellement éliminer les acteurs européens des marchés des banques d'affaires. Mais moi, je dis qu'on a opéré pendant des décennies avec des banques séparées et l'économie européenne ne s'en portait pas plus mal. De plus, rien ne nous empêche d'obliger toutes les banques qui opèrent en Europe d'être une banque d'affaires ou une banque de détail. Donc dire, même aux banques américaines que si elles veulent opérer en Europe elles doivent séparer. L'Europe doit donc utiliser le levier dont elle dispose : l'accès au marché. Il faut imposer des règles de fonctionnement comme le font les américains pour qu'on ait accès à leur marché. En cas de non-respect de ces règles, l'accès au marché sera refusé. Paribas a failli perdre son accès au marché américain parce qu'elle trichait avec des pays de la liste noire. Ils s'en sont tirés avec une amende d'1.5 milliard.

En conclusion, on ne serait pas moins compétitif, simplement on opère sur des marchés scindés. Aucune raison de devoir absolument fournir tous les services aux clients. Donc si je veux faire une mise en bourse, je vais dans une banque d'affaires et si je veux gérer mes comptes courants, je vais dans une banque de détail. Le problème est que certaines personnes ont du mal avec le fait que le marché soit régulé et qu'on impose des règles à suivre.

Ir : Et dans l'hypothèse où on décide de ne pas séparer les activités, est-ce que vous pensez que les régulations qui sont mises en place à l'heure actuelle sont suffisantes pour éviter une nouvelle crise financière ?

Ié : Non ! Absolument non ! Je serais déjà plus rassuré si on prévoyait des fonds propres de 20%. C'est-à-dire réduire l'effet de levier à 5. C'est ambitieux mais avec cela, on pourrait voir venir. Avec cela, le système bancaire pourrait se permettre d'avoir des grandes banques systémiques.

Je ne dirais pas qu'il faut supprimer la faculté des banques de s'endetter mais fondamentalement, je trouve qu'on est beaucoup trop laxiste avec les exigences de fonds propres.

On pourrait aussi essayer de rendre les fonds propres proportionnels. Enfin même plus que proportionnels mais progressifs en fonction de la taille, en vue de « désinciter » à la grande taille. Les études empiriques montrent qu'au-delà d'une taille de 100 milliards, les économies d'échelle sont négatives parce que la banque devient trop complexe à gérer.

Ir : Donc limiter la taille ce serait aussi une solution...

Ié : Oui, une combinaison d'augmenter les fonds propres et la taille. Du moins installer des règles en matière de fonds propres pour que ce soit un « désincitant » à la taille, ce serait pas mal. Cela ne veut pas dire pour autant qu'on ne sait pas financer de grandes opérations et c'est la même chose avec les assureurs, les grandes opérations elles sont toujours financées par plusieurs banques et c'est très bien.

Ou alors on nationalise les banques. Puisqu'in fine le contribuable est le garant en dernier ressort, c'est le contribuable qui est le propriétaire. Autrement dit, il touche les bénéfices et paie les pertes : il y a, de ce fait, un alignement des intérêts. Pour l'instant on privatise les bénéfices et on socialise les pertes, il n'y a pas d'alignement.

Ceux qui veulent de grandes banques systémiques, ils doivent souhaiter un [...]. S'ils sont de vrais libéraux ils doivent alors exiger l'alignement des intérêts et donc que les banques soient nationalisées. Cela est un peu paradoxal puisqu'un vrai libéral ne peut pas accepter l'idée d'une banque systémique. Puisque c'est une distorsion de marché en soi, alors qu'un vrai

libéral doit souhaiter un marché parfaitement concurrentiel où tout acteur a toutes les informations, où l'aide publique est interdite.

Ir : Est-ce que les clients doivent se méfier de potentielles déviations de conduite à l'heure actuelle ?

Ié : Bien sûr. D'ailleurs, des dérives ont continué longtemps après la crise financière. C'est parfois irrationnel de ne pas abuser, puisque plus gros on joue, plus les espérances de gain sont élevées. Mais en Europe, on ne peut pas dire qu'on ait envoyé beaucoup de banquiers en prison. L'effet dissuasif de la sanction n'existe pas.

Donc du côté de la conduite, on ne peut dire que tous les banquiers sont pourris mais on ne peut pas dire qu'on a mis en place tous les gardes fous nécessaires pour contrer les abus.

Ir : Pourquoi le projet Barnier a-t-il été abandonné ?

Ié : Il a été abandonné parce que ce projet est arrivé trop tard et que donc la contre offensive du secteur financier marchait à plein pot. Les banques ne voulaient encore se voir imposer d'autres règles.

Le projet de 2010 aurait pu fonctionner. Même si la France allait fortement s'y opposer.

Ir : Justement en France, on en parle beaucoup de la séparation ?

Ié : Les français hurlaient parce qu'ils voyaient d'un mauvais œil que le parlement puisse adopter certaines mesures.

[Fin de l'interview]